

# Recrutement

Les inspecteurs sont recrutés par concours, liste d'aptitude ou détachement.

Les lauréats du concours suivent une formation de 70 jours à l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESEN), dans l'académie où ils exercent et en stage dans des administrations « régaliennes ».

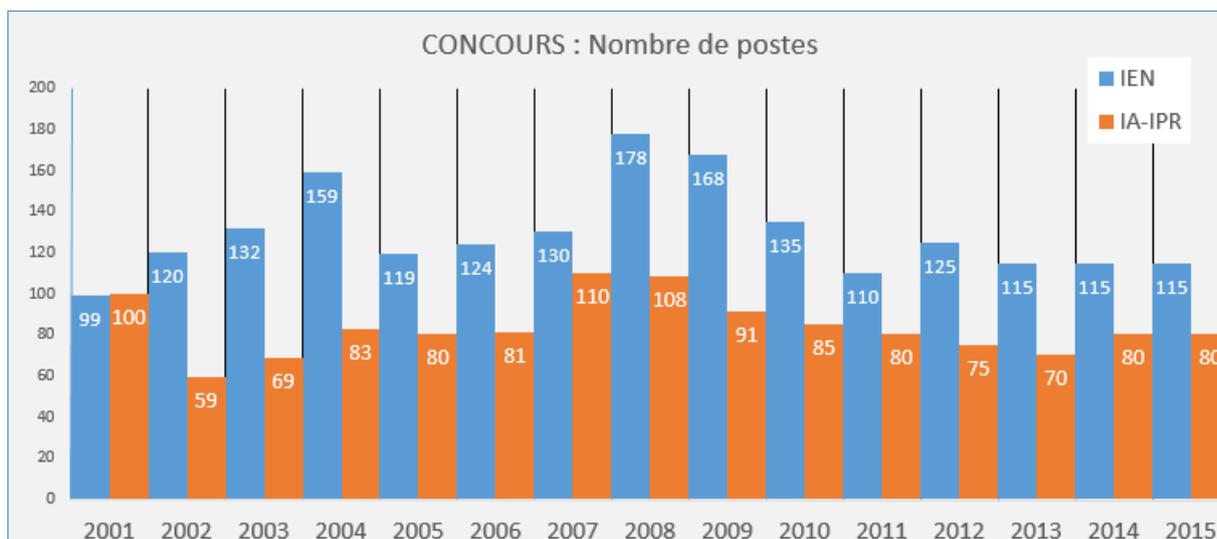
Tous les corps cumulent désormais leur formation avec une affectation en responsabilité. Il en ressort une année particulièrement éprouvante et un manque de disponibilité des stagiaires pour le travail intellectuel nécessaire à la formation.



## ACTION SYNDICALE

Fondamentalement attaché au traitement égalitaire des candidats, le SNPI-FSU revendique une préparation nationale au concours de recrutement et la mise en place d'épreuves écrites et anonymisées pour un recrutement organisé par spécialités.

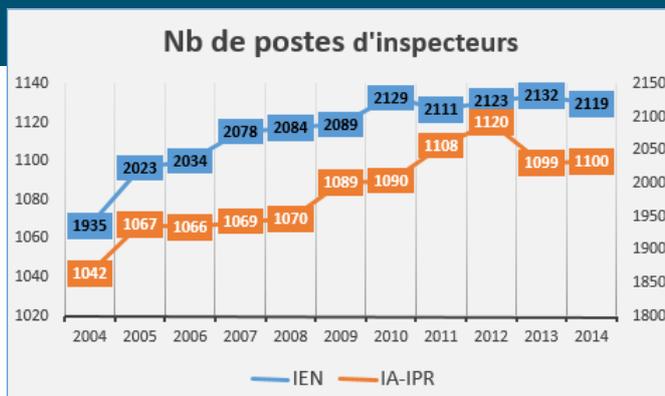
Le SNPI exige une formation professionnelle nationale d'une année, préalable à toute affectation en responsabilité et prise en compte dans le déroulement de carrière.



# Effectifs

La charge croissante des missions conduit les inspecteurs à réduire ce qui constitue le cœur de leur métier : évaluer et accompagner les enseignants pour améliorer qualitativement le service public d'éducation. Par ailleurs si les effectifs de recrutement ont permis aux effectifs de croître régulièrement jusqu'au début des années 2010, c'est désormais terminé.

Aucune réorganisation de service ne permettra de contrer cette évolution. L'augmentation quantitative du nombre d'inspecteurs est incontournable !



## ACTION SYNDICALE

Le SNPI-FSU demande l'augmentation du nombre d'inspecteurs recrutés.